

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ÉDITION
2013

La fonction publique en France

Des métiers au service des citoyens

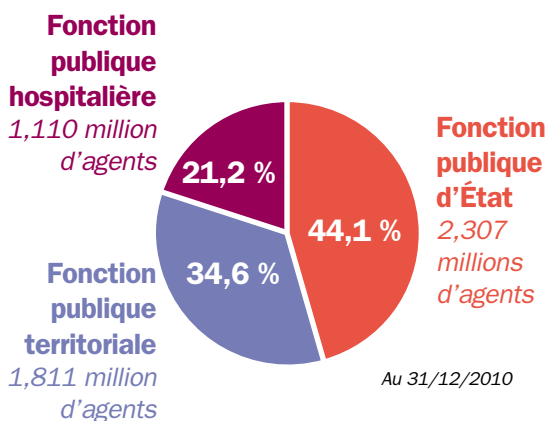


LES ESSENTIELS

Dans la fonction publique, tous les agents ne sont pas pompiers, infirmières ou policiers ! Le secteur public offre des possibilités de carrière multiples aux missions extrêmement diversifiées et variées.

Ces carrières ont toutes en commun le sens que les agents leur donnent : le service public et la poursuite de l'intérêt général qui confèrent à leurs missions un caractère très particulier.

Présentation de la fonction publique



La fonction publique représente
19,5 % de l'emploi total
en France
(au 31 décembre 2010),
soit environ **1 emploi sur 5**

5,2 millions d'agents
(hors emplois aidés)

Les métiers de la fonction publique se répartissent en trois groupes : la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière.

Définition

La fonction publique française désigne l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, occupant un poste au sein de la fonction publique d'État, d'une collectivité territoriale, ou des établissements publics de santé.

Au sein de la **fonction publique d'État**, ces personnels travaillent pour l'administration centrale ou ses services déconcentrés (régions ou départements). Ils peuvent également occuper un emploi au sein d'un établissement public ou d'une autorité administrative indépendante.

La **fonction publique territoriale** regroupe les agents des collectivités territoriales (communes, départements, régions) et de leurs établissements publics.

La **fonction publique hospitalière** désigne l'ensemble des personnels exerçant dans les établissements publics sanitaires ou sociaux dépendant de l'État.

Les 3 principes fondamentaux de la fonction publique

- 1 Recrutement sur concours**
- 2 Droit à la carrière**
- 3 Droit à la mobilité**

Devenir fonctionnaire

Le concours, un principe général destiné à garantir une égalité d'accès et la qualité des recrutements

Les fonctionnaires sont recrutés par concours. Des épreuves sont organisées pour tous les niveaux d'études donnant accès à l'une des trois catégories : A, B, C.

La **catégorie A** s'adresse généralement à des candidats de niveau Bac+3 (validé). Cette catégorie regroupe les fonctions de direction, d'encadrement, de conception et d'expertise.

La **catégorie B**, accessible à partir du baccalauréat, correspond aux emplois intermédiaires d'application. Les personnels de cette catégorie peuvent être amenés à encadrer des équipes et/ou des services.

La **catégorie C** correspond aux fonctions d'exécution et est en règle générale accessible sans conditions de diplômes. Toutefois, certains métiers techniques nécessitent des qualifications particulières et un niveau de diplôme de niveau V ou VI.

À noter : dans la fonction publique territoriale, les candidats reçus doivent en outre être recrutés par une collectivité territoriale.



Où se renseigner sur les concours et les postes à pourvoir ?

Pour connaître les conditions de recrutement, les concours, et consulter les fiches de postes, consultez le portail de la fonction publique www.fonction-publique.gouv.fr

- Tout savoir sur les postes à pourvoir : [onglet BIEP](#)
À noter : des annonces par région sont également publiées sur les bourses à l'emploi régionales. Les adresses de ces bourses régionales sont disponibles dans la rubrique « Régions »
- Tout savoir sur les concours et les conditions pour candidater : [onglet SCORE](#)
- Tout savoir sur l'actualité juridique de la fonction publique : [onglet BJFP](#)

Retrouvez toute l'actualité RH des 3 versants de la fonction publique : abonnez-vous à la lettre *Trajectoires* sur la page d'accueil du site www.fonction-publique.gouv.fr



Les non-titulaires

Ces agents sont recrutés pour des besoins temporaires lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires. Ces personnels sont recrutés sous contrat à durée déterminée et peuvent, sous certaines conditions, au bout de 6 ans, bénéficier d'un CDI.

Les recrutements sans concours

Parallèlement aux concours, la fonction publique offre d'autres modes d'accès ouverts sous certaines conditions, comme le PACTE, qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle. Un recrutement direct est également parfois proposé pour certains postes de catégorie C.



Les recrutements des personnes handicapées

Le recrutement d'agents souffrant de handicap compte parmi les chantiers prioritaires de la fonction publique.

L'objectif visé est d'atteindre 6 % de travailleurs handicapés dans tout le secteur public d'ici 2013.

Ces personnes bénéficient d'un recrutement particulier qui valorise leurs compétences et favorise leur accès aux postes correspondant à leurs aptitudes physiques.

Les écoles

Une fois recrutés, la plupart des agents suivent une formation dans l'une des écoles de la fonction publique. Lors de cursus plus ou moins longs en fonction du poste qu'ils seront amenés à occuper, les stagiaires suivent une formation mixant théorie et pratique.

L'objectif : se préparer le plus efficacement possible à exercer son métier.

Certaines grandes écoles de la fonction publique organisent directement les concours de recrutement comme l'ENM, l'ENA, l'École nationale des chartes, Polytechnique, etc.

Droits et devoirs

Les fonctionnaires doivent respecter un certain nombre d'obligations et bénéficient de droits. Ces éléments figurent dans le statut général.

Les obligations

- Le devoir d'obéissance hiérarchique
- Le devoir de neutralité
- Le devoir de discrétion et de secret professionnel
- L'obligation d'exercer sa fonction de manière exclusive
- L'obligation d'information du public

La carrière

L'évolution

Tout au long de leur carrière, les agents publics disposent de possibilités d'évolution au sein de la fonction publique *via* l'avancement, mais aussi *via* les concours et examens professionnels internes.

Les concours internes et les examens professionnels

Ils permettent d'accéder à des catégories supérieures, soit chez le même employeur, soit en changeant de fonction publique.

L'avancement

L'avancement d'échelon est fonction de l'ancienneté et de la valeur professionnelle des fonctionnaires. Il assure une progression de rémunération. L'avancement de grade permet d'accéder à des responsabilités supérieures.



Les droits

- La liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse
- Le droit de grève
- Le droit syndical
- Le droit de participer par l'intermédiaire de leurs représentants à l'élaboration des règles statutaires, à l'examen des décisions individuelles
- Le droit à la formation

La rémunération

Après service fait, les fonctionnaires perçoivent d'une part, une rémunération principale qui évolue principalement selon l'ancienneté, et, d'autre part, des primes indemnités rémunérant notamment les responsabilités, les résultats obtenus et le temps de travail supplémentaire.

La mobilité

Depuis la loi du 3 août 2009, les fonctionnaires bénéficient d'un droit au départ en mobilité et d'outils rénovés pour accéder plus facilement à un emploi de même niveau, mais relevant d'une autre administration, d'un autre versant de la fonction publique ou du secteur privé (mise à disposition, détachement, intégration directe, etc.).

Pour en savoir plus :
www.fonction-publique.gouv.fr

Les métiers

Une catégorie, des domaines et des missions

Deux éléments conditionnent les missions des agents publics : la catégorie et le domaine d'activité.

- Les agents publics recrutés par concours intègrent un corps et une catégorie : A, B ou C.
- Chaque corps correspond à un type de tâche à effectuer et chaque catégorie à un niveau de responsabilité.

Enfin, les métiers de la fonction publique sont répartis en grands domaines d'activité : la santé, la sécurité, l'administration générale, la justice, le développement durable, la culture, la diplomatie ou encore l'éducation.



Une fonction publique de carrière

La fonction publique offre la possibilité d'évoluer et de réaliser des carrières très riches et diversifiées. Après un même concours, des agents peuvent ainsi être amenés à effectuer des missions très différentes : budget, gestion, juridique, etc.

Zoom sur quelques métiers

La fonction publique offre un large panel de métiers : des fonctions administratives (adjoint administratif, attaché) ou spécifiques au secteur public (sapeur-pompier, officier de police), mais aussi tous les métiers qui existent dans des conditions comparables dans le secteur privé (cuisinier, jardinier, architecte, ingénieur, médecin, etc.).

Quelques exemples de métiers

Aide-soignant en hôpital

Attachée de presse

Bibliothécaire

Conservateur du patrimoine

Directeur d'hôpital

Éducateur

Enseignant

Expert immobilier

Infirmier

Informaticien

Pharmacien, inspecteur de santé publique

Professeur de sport

Responsable des achats

Responsable de la collecte des déchets ménagers

Technicien d'art

Urbaniste / architecte



© Phovoir

Zoom sur 5 métiers

■ Pharmaciens, inspecteurs de santé publique



© D.H. Simon - SG

Ces agents participent à la conception de la politique de santé publique et sont chargés, sous l'autorité du ministre chargé de la santé, de la mise en œuvre, de l'exécution et du contrôle de cette politique dans le

domaine de leur compétence. Ils sont affectés à l'administration centrale ou dans les services déconcentrés du ministère chargé de la santé. Ils peuvent également être appelés à servir dans les établissements publics placés sous tutelle de ce ministère.

■ Professeur de sport du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports

Ces agents exercent leurs fonctions dans les groupements sportifs, les administrations et les fédérations qui dépendent du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.

■ Éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Au sein des centres ouverts ou fermés de la protection judiciaire de la jeunesse, les éducateurs assurent sur décision judiciaire la prise en charge de l'éducation et de l'insertion de jeunes placés sous main de justice. Ils réalisent le suivi individuel et conçoivent des actions préparant à la réinsertion de ces adolescents dans la société.

■ Conservateur du patrimoine

Assurer l'enrichissement, la gestion, l'analyse et la valorisation de fonds et collections (ouvrages, documents, objets, œuvres d'art...). Parmi les missions : collecte, étude scientifique des œuvres et collections, conservation, information et diffusion...

■ Expert immobilier

Assure l'expertise, l'audit et le diagnostic immobilier dans un domaine d'activité (sécurité, architecture, économie de la construction, équipements, juridique...). Activités principales : réalisation de faisabilité, conseil technique aux clients, veille technologique ou juridique, conception technique de projets.



© Thinkstock

La fonction publique en France

La fonction publique, dans ses trois versants (État, territoriale, hospitalière) représente en France 5,2 millions d'agents, soit environ 1 emploi sur 5.

Elle comprend, au sens strict, l'ensemble des agents occupant les emplois civils permanents de l'État, des collectivités territoriales (commune, département ou région) ou de certains établissements publics hospitaliers. Le secteur public offre des possibilités de carrière multiples aux missions extrêmement diversifiées et variées. Ces carrières ont toutes en commun le sens que les agents leur donnent : le service public et la poursuite de l'intérêt général qui confèrent à leurs missions un caractère très particulier.

RAPPORT ANNUEL

Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistique « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique, dont sont issues les brochures « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

STATISTIQUES ET RECHERCHES SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.